

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JUIN 2015

PRESENTS : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, HAMOT, CONVERS, BARTHE, AUBRY, FOVIAUX, BOURGETEAU, CHOQUET, KWAK, CROISIER, BERTHELOT.

MMES BONNET, BRUNET, DELAMARRE, BOURGOIN, LOBBE, BAPAUME, DELAUTEL, HAQUET.

ABSENTS REPRESENTES :
Mme DESMEDT par M. DESMEDT
Mme GODARD-BEGUE par M. FOVIAUX
Mme FERNANDES par Mme BRUNET
Mme FLAGOTHIER par M. BOURGETEAU
Mme N'KLO par Mme BAPAUME
M. AUDIGER par Mme HAQUET

ABSENT EXCUSE : M. DEFLERS

ABSENTE : Mme PILARDEAU

ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Tarifs PIJ Eté 2015
3. Acquisition du Cabinet des Vignes
4. Projet de jumelage avec la Slovaquie
5. Convention de mise à disposition des terrains appartenant à l'EARL d'Amoncelve
6. Modification de la convention de mise à disposition de terrains appartenant à la SCEA Lefevre
7. Demande de remise gracieuse totale de trop-perçu sur les indemnités des agents communaux
8. Demandes de subvention au Conseil Départemental
9. Cession de la parcelle AV 101
10. Ouverture de crédits
11. Modification du règlement intérieur de la cantine
12. Tarifs cantine
13. Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AI 160
14. Convention avec DS Smith Packaging
15. Convention d'audit et de conseil en ingénierie sur la TLPE
16. Convention avec la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'instruction des ADS
17. Convention d'implantation et d'usage de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés
18. Avis sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique
19. Actualisation des Droits de place pour les marchés et la foire
20. Indemnisation des heures pendant les camps de vacances
21. Tarifs mini camps ALSH

Après vérification du quorum, M. DESMEDT déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu'il a reçus et énonce les points inscrits à l'ordre du jour.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose au conseil municipal de désigner M. Francis BARTHE, secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE

2. Tarifs PIJ Eté 2015

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal de fixer les tarifs des différentes sorties organisées par le Point Information Jeunesse durant l'été 2015 comme suit :

- ST JUSTOIS : 2 € la journée + coût de la sortie
- EXTERIEUR : 3 € la journée + coût de la sortie

TARIFS DES SORTIES

SORTIE	ST JUSTOIS	EXTERIEUR
Piscine Estrées St Denis	1.82 €	2.60€
Disney	25.00 €	34.00 €
Cinéma	1.08 €	1.80 €
Stade de France	25.00 €	34.00 €
Parc de la Villette + Géode	25.00 €	34.00 €
Semaine	25.00 €	30.00 €
Du 15 au 25 juillet 2015		
Séjour à Hirson	170.00 €	210.00 €

VOTE : UNANIMITE

3. Acquisition du Cabinet des Vignes

Monsieur Dominique RAUZIER, concerné par le sujet, ne prend part ni aux débats ni au vote.

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal l'acquisition, en indivision avec le Centre Communal d'Action Sociale, de l'ancien Cabinet médical des Vignes, situé 18 rue des Vignes et cadastré AP n°197, moyennant un prix total de 220 000 € afin d'y installer un pôle social composé du service de l'épicerie sociale ainsi que deux associations : Les Restos du Cœur et le Secours Populaire. La municipalité envisage également d'y aménager trois logements communaux à l'étage, afin de faciliter l'installation de jeunes couples.

Il précise que la Commune se porte acquéreur à hauteur de 120 000 €.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'acquisition de ce bien et autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'acte d'acquisition.

VOTE : 26 voix POUR

4. Projet de jumelage avec la Slovaquie

M. DESMEDT donne la parole à Madame Edith LOBBE, conseillère municipale et Présidente de l'association Amitié Saint Just Slovaquie, qui présente le projet et retrace les différentes étapes qui ont mené à ce souhait de partenariat avec la ville de Tlmacé, ville de 3 850 habitants située en Slovaquie.

M. DESMEDT précise qu'un véritable lien s'est créé au fur et à mesure des différents échanges culturels et sportifs avec cette ville et souhaite voir aboutir ce jumelage enrichissant pour tous les partenaires. Ce projet tend à s'ouvrir plus largement aux autres associations comme en témoigne la possibilité pour l'association Les Amis des Arts d'organiser une exposition de peinture dans cette ville.

Il ajoute qu'une délégation composée d'élus et de partenaires associatifs se rendra sur place en septembre afin de programmer les échanges de ce jumelage.

Mme HAQUET souhaite savoir si des échanges scolaires sont prévus.

Mme LOBBE répond que cela est envisagé.

Mme HAQUET évoque le jumelage avec le Mali.

M. DESMEDT rappelle les difficultés existantes au Mali mais confirme la volonté de la municipalité de maintenir le jumelage.

M. RAUZIER souligne l'absence d'administration et d'autorité sur place.

Après cet exposé, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de jumelage avec la commune de Tlmacé en Slovaquie.

VOTE : UNANIMITE

5. Convention de mise à disposition des terrains appartenant à l'EARL d'Amoncelve

Monsieur Bertrand HAMOT, concerné par le sujet, ne prend part ni aux débats ni au vote.

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé, en 2001, une convention avec l'EARL de la Ferme du Haut pour la mise à disposition de terres à vocation de jardins municipaux.

Il précise que, depuis 2010, cette société est radiée du registre du commerce et des sociétés.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser à signer une nouvelle convention avec l'EARL d'Amoncelve (nouveau nom de la société) afin de régulariser la situation.

VOTE : 26 voix POUR

6. Modification de la convention de mise à disposition de terrains appartenant à la SCEA

Lefevre

M. DESMEDT rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé, en 2010, une convention avec la SCEA Lefevre, pour la mise à disposition de parcelles pour la culture de fleurs sauvages.

Il précise que depuis cette période les surfaces ont été modifiées et que de nouvelles parcelles ont été occupées, en particulier pour la création d'un labyrinthe géant de maïs avec accès gratuit.

M. DESMEDT propose donc au Conseil Municipal de l'autoriser à signer un avenant à ladite convention afin de prendre en compte ces modifications.

VOTE : UNANIMITE

7. Demande de remise gracieuse totale de trop-perçu sur les indemnités des agents communaux

Dans le cadre des contrôles qui incombent au Directeur des Finances Publiques, la Trésorière du Centre des Finances de Saint Just a attiré l'attention de la municipalité, par courrier en date du 5 mai 2015, sur les indemnités versées aux personnes travaillant à temps non complet ou à temps partiel.

Conformément aux dispositions réglementaires, les indemnités doivent être versées au prorata du temps de travail. Or, il apparaît que ces indemnités ont été liquidées, pour 14 agents municipaux, sur la base d'un temps plein.

La Trésorerie nous demande de régulariser la situation et de déduire les sommes perçues à tort sur les mois et les années antérieures.

M. **DESMEDT** ne souhaite pas faire rembourser les agents du trop-perçu et demande au Conseil Municipal d'accorder pour l'ensemble des agents concernés par ces dispositions une remise gracieuse totale de leur dette.

VOTE : UNANIMITE

8. Demandes de subvention au Conseil Départemental

M. **DESMEDT** propose de se prononcer sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental de l'Oise dans le cadre de 2 projets :

- 1) pose de bassins de rétention afin d'éviter les dégâts que la ville connaît en cas de forts orages
- 2) vidéo-protection : acquisition de caméras nomades

VOTE : 1) Bassins de rétention : UNANIMITE

2) Vidéo-protection 25 POUR - 2 ABSTENTIONS

9. Cession de la parcelle AV 101

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal que, lors de sa séance du 29 avril 2015, il a été décidé la procédure de déclassement de la parcelle AV 101 (ancienne caserne SDIS) afin d'en permettre la cession à la Société LIDL.

La désaffectation de fait ayant été attestée par constat d'huissier en date du 10 juin 2015, il y a lieu aujourd'hui de délibérer sur le déclassement de ce site.

M. **DESMEDT** informe de l'existence d'une pétition contestant le projet d'implantation du Lidl et notamment d'une polémique sur l'appartenance du terrain à la ville et au CCAS. Il retrace l'historique dudit terrain.

La désaffectation étant constatée et le conseil municipal ayant délibéré sur le déclassement de la parcelle, il est demandé d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'acte de vente.

VOTE : UNANIMITE

10. Ouverture de crédits

Une erreur matérielle a été constatée dans l'inventaire concernant l'inscription de la 1^{ère} tranche de la main courante du stade rue de Montdidier. Il y a lieu d'annuler le paiement et de le mandater à nouveau.

Par conséquent, il est proposé l'ouverture de crédit suivante :

- **au c/2128 : aménagement terrain**
opération 515 « aménagement urbain »
recette + 3 760.80 €
- **au c/2128 : aménagement terrain**
opération 515 « aménagement urbain »
dépenses + 3 760.80 €

VOTE : UNANIMITE

11. Modification du règlement intérieur de la cantine

M. **DESMEDT** demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le nouveau règlement intérieur de la restauration municipale pour les enfants à compter de la rentrée scolaire 2015/2016.

Les modifications portent sur les modalités d'inscriptions suivant un calendrier défini et sur le paiement à l'inscription (au lieu de la facturation).

Mme **HAQUET** souhaite que les modalités d'inscription soient améliorées. A son sens, les fiches d'inscription sont mises à disposition tardivement.

M. **DESMEDT** répond que le logiciel pour l'inscription et le paiement par internet sera disponible au cours du dernier trimestre.

Mme **HAQUET** souhaite savoir s'il est possible d'obtenir le remboursement si l'enfant ne mange pas à la cantine, en cas d'absence de son enseignant.

M. **DESMEDT** envisage la possibilité de faire un avoir le mois suivant.

M. **DUBOUIL** précise que pour gérer de manière plus efficiente le service de la cantine, la réservation au mois devenait indispensable.

VOTE : UNANIMITE

12. Tarifs cantine

La mise en œuvre au cours du dernier trimestre 2015 de la procédure dématérialisée d'inscription et de paiement en ligne de la cantine, et le nombre croissant d'enfants inscrits à la cantine ayant nécessité en mai dernier l'ouverture d'un 3^{ème} point d'accueil à l'Ecole Valentin Haüy, dans le respect des mesures de sécurité liées aux ERP (nombre d'enfants supérieurs à la capacité d'accueil) justifie l'augmentation des tarifs de la cantine qui n'ont pas été revalorisés depuis 4 ans.

M. **DESMEDT** propose donc d'augmenter les tarifs de la cantine de 0,20 € à compter du 1^{er} septembre 2015 soit :

- Saint Justois : 4,10 €/repas
- Extérieur : 5,30 €/repas

Mme **HAQUET** reconnaît que le tarif appliqué est un des plus bas pratiqué par les communes et approuve la faible augmentation.

Mme **BONNET** précise que les tarifs de la cantine incluent le repas ainsi que le temps de garde.

Mme **HAQUET** demande si le contrat avec le fournisseur actuel a été dénoncé.

En réponse à Mme **HAQUET**, M. **BARTHE** informe que la municipalité est toujours en discussion avec la société Dupont Restauration qui fournit les repas afin d'obtenir des améliorations quant à l'offre proposée (diversification des repas, quantités plus importantes...). A la rentrée de septembre, si les changements demandés ne sont pas obtenus, le contrat sera dénoncé.

VOTE : UNANIMITE

13. Acquisition à l'euro symbolique de la parcelle AI 160

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que, suite à la vente de l'ancien Cabinet Médical de l'Abbaye, l'acquéreur « La Nouvelle Forge » propose de céder à la commune, pour l'euro symbolique, la parcelle AI 160 d'une superficie de 423 m² (chemin dans le prolongement de l'impasse de l'Abbaye). La commune envisage de viabiliser ce chemin, dans l'intérêt général, afin d'apporter le même service à l'ensemble des habitants du chemin.

Mme HAQUET souhaite avoir des renseignements sur l'association « la Nouvelle Forge ».

M. DESMEDT précise que cette association accompagne des enfants et adolescents de 6 à 20 ans, sans déficience intellectuelle et qui rencontrent des difficultés psychologiques à manifestation comportementale entravant significativement la scolarisation et la socialisation. Elle est locataire du bâtiment accueillant l'ancienne perception, qui appartient à la ville, et a fait l'acquisition du Cabinet Médical afin d'y installer une nouvelle entité.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents relatifs à l'acquisition à l'Euro symbolique de cette parcelle.

VOTE : UNANIMITE

14. Convention avec DS Smith Packaging

Concernant la convention de déversement des eaux usées non domestiques avec l'établissement DS SMITH PACKAGING, M. DESMEDT informe que, suite à l'ajustement des indices et à la modification de la formule de révision, il y a lieu d'établir un avenant n°2 à ladite convention.

VOTE : UNANIMITE

15. Convention d'audit et de conseil en ingénierie sur la TLPE

M. DESMEDT rappelle que, lors de sa séance du 29 avril 2015, le Conseil Municipal a délibéré sur l'actualisation de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.

Il propose de signer une convention d'audit et de conseil en ingénierie avec le Cabinet CTR visant à optimiser cette TLPE. En effet, l'année passée la ville a perçu 1 200 €. Le cabinet estime que la TLPE dans une ville telle que la nôtre devrait générer 30 000 à 40 000 € par an. La rémunération du cabinet sera de 25 % des recettes générées par la taxe.

VOTE : UNANIMITE

16. Convention avec la Communauté de Communes du Plateau Picard pour l'instruction des ADS

La loi ALLUR du 24 mars 2014 a modifié les seuils de mise à disposition des services de l'Etat pour l'instruction des actes « Application du droit des Sols (ADS) ».

A partir du 1^{er} juillet, l'Etat n'instruira plus les actes « Application du droit des Sols (ADS) » pour les communes compétentes dotées d'un POS ou d'un PLU, faisant partie d'une EPCI regroupant 10 000 habitants ou plus.

Afin de pallier ce désengagement de l'Etat et d'accompagner les communes dans leur gestion des autorisations d'utilisations des sols, la Communauté de Communes du Plateau Picard a créé un service commun mutualisé pour l'instruction des actes relatifs aux autorisations d'urbanisme.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention afin d'adhérer au service mutualisé à compter du 1^{er} juillet 2015.

VOTE : UNANIMITE

17. Convention d'implantation et d'usage de conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés

M. DESMEDT propose au Conseil Municipal d'établir une convention d'implantation et d'usage des conteneurs enterrés pour la collecte des déchets ménagers et assimilés au profit des terrains appartenant à la commune, situés rue Jean Moulin et cadastrés AE 416 et AE 409.

Cette convention tripartite Communauté de Communes du Plateau Picard / Commune de St Just-en-Chaussée/ Picardie Habitat a pour objet de définir les modalités techniques, administratives et financières d'implantation et d'usage de conteneurs enterrés.

VOTE : UNANIMITE

18. Avis sur le projet de Schéma Régional de Cohérence Ecologique

M. DESMEDT présente le Schéma Régional de Cohérence Ecologique qui est un document d'aménagement du territoire qui doit être pris en compte dans les documents d'urbanisme et les projets d'aménagements des communes.

Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable et prône une continuité, terrestre et aquatique, permettant le déplacement des espèces animales ou végétales afin de favoriser leur pérennité et leur adaptation entre les réservoirs de biodiversité.

A ce titre, le schéma identifie des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques, existants ou à restaurer, qui permettent les déplacements d'espèces entre réservoirs de biodiversité.

Néanmoins, malgré les bonnes intentions du départ, le SRCE tel qu'il est rédigé risque de rendre complexe à des échelles diverses la réalisation technique et financière de certains projets d'aménagements urbains ou économiques, le développement de l'activité agricole sur certains territoires ainsi que l'emploi.

M. DESMEDT souligne que les chambres consulaires et une très forte majorité des collectivités territoriales expriment une forte opposition à ce projet qui compromet gravement l'économie régionale.

Par ailleurs, il déplore le fait que « certaines associations écologistes » ont été fortement sollicitées dans l'élaboration de ce schéma à l'instar des chambres consulaires. Tous les acteurs régionaux n'ont donc pas eu le même rôle de consultation et n'ont pu apporter significativement leurs avis et propositions. C'est pourquoi, M. DESMEDT affirme l'importance de manifester l'opposition de Saint Just à ce schéma afin qu'il soit révisé.

Lors du conseil communautaire du 20 mai dernier la Communauté de Communes du Plateau Picard a rendu à l'unanimité un avis défavorable sur le projet de SRCE.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer selon les mêmes termes que la Communauté de Communes du Plateau Picard.

Le groupe d'opposition ne souhaite pas prendre part au vote par manque d'information sur le sujet.

VOTE : 25 voix POUR et 2 ABSENTIONS

19. Actualisation des Droits de place pour les marchés et la foire

Conformément à la délégation de service public portant sur les marchés et foires de la ville de Saint Just en Chaussée qui a été confiée à la Société « Les Fils de Madame GERAUD », il convient d'appliquer à compter du 1^{er} juillet 2015, les nouveaux tarifs qui prévoient une augmentation de 1,44%.

VOTE : UNANIMITE

20. Indemnisation des heures pendant les camps de vacances

M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal de se prononcer sur l'indemnisation des heures effectuées lors des camps par les agents municipaux à hauteur de 3 heures supplémentaires par nuit.

VOTE : UNANIMITE

21. Tarifs mini camps ALSH

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que l'ALSH organise des mini camps à Merlimont et propose de fixer les tarifs comme suit :

- **du 13 juillet au 17 juillet 2015**
enfants de 8-9 ans
tarif = 50 € + prix du centre
- **du 20 juillet au 24 juillet 2015**
enfants de 10-11-12 ans
tarif = 50 € + prix du centre

VOTE : UNANIMITE

TOUR DE TABLE

M. **DESMEDT** informe de plusieurs points :

- signature d'une convention avec un architecte (9 500 € HT) pour lancer et suivre les travaux de la sécurisation de l'église
- lancement de deux études l'une pour la réalisation du skate park (7 800 €) et l'autre relative au bassin d'orage (13 800 €)
- suite à l'obligation faite par le Ministère de l'Intérieur, la ville a fait l'acquisition d'une borne interactive qui sera mise à disposition des électeurs au sein de la mairie. Le prix de cette borne est de 1 600 € subventionné à hauteur de 800 € par l'Etat.

M. **HAMOT** a assisté à plusieurs assemblées générales cette semaine, il en ressort que :

- l'ACLES section basket voit son nombre de licenciés augmenté à 170,
- le club d'athlétisme recherche une personne pour encadrer les cours du mercredi après-midi,
- le Rallye Raid dresse un bilan positif de cette édition,
- la section St Just Raid Aventure a vu deux de ses adhérentes (Noémie Bucamp et Juliette Créty) être sélectionnées pour participer au Championnat du Monde de Raid.

M. **RAUZIER** rappelle que la fête de la musique aura lieu le dimanche 21 juin et débutera à 19h30 par un défilé de rue puis se poursuivra avec les concerts à partir de 21h00.

Mme **BONNET** rappelle que la cérémonie patriotique du 14 juillet aura lieu à 15h00 et sera suivie de la remise des récompenses aux sportifs distingués au niveau national ainsi que des prix du concours de tir. A cette occasion, M. le Maire remettra également les médailles de la ville.

Elle précise que les tickets de manèges ont été distribués dans les écoles maternelles et primaires et seront utilisables le samedi 11 juillet.

M. **DUBOUIL** annonce que la mairie recherche une personne bénévole pour l'entretien de l'aquarium situé dans le hall d'accueil.

M. **CONVERS** signale plusieurs points :

- les professeurs de l'ensemble des écoles adressent leurs remerciements à la municipalité pour les efforts fournis tout au long de l'année, notamment au niveau financier et technique,

- le nombre d'élèves inscrits dans les écoles maternelles et primaires pour la rentrée est en augmentation. Compte-tenu de la fermeture d'une classe l'an passé, le taux d'occupation par classe sera encore plus élevé.
- il déplore l'absence de réponse de l'inspection concernant la modification des rythmes scolaires applicables à la rentrée. Cela pose des problèmes d'organisation aux parents, enseignants et services municipaux.

M. **BOURGETEAU** évoque les problèmes d'incivilités et d'insécurité aux portes du collège, soulevés par les professeurs lors du dernier conseil d'administration. La Principale du collège a déposé plainte.

M. **DESMEDT** connaît bien ce problème récurrent et envoie quotidiennement la Police Municipale ainsi que la Gendarmerie en cas de besoin, lors des sorties de classe. Un système de vidéo-protection sera installé prochainement dans ce secteur.

M. **BOURGETEAU** fait part d'une demande du collège portant sur l'aménagement d'un terrain de rugby derrière le collège.

M. **DESMEDT** répond que ce n'est pas de la compétence de la ville de Saint Just. Néanmoins, la Communauté de Communes étudie la faisabilité du projet.

Par ailleurs, la Communauté de Communes étudie la possibilité de faire un petit parking près du gymnase du collège afin de désengorger les rues lors des entraînements le soir et le week-end.

M. **BOURGETEAU** félicite le Sporting Club pour son retour en PH.

M. **CROISIER** évoque un problème de stationnement dans le bas de la rue Carnot suite à l'achat d'un bâtiment par l'Association Solidarité et Bienveillance.

M. **DESMEDT** répond que le stationnement pose problème à plusieurs endroits dans St Just et qu'il en parlera au président de l'association.

Mme **HAQUET** signale l'affichage sauvage à la sortie du centre Leclerc et la présence d'affiches sur les panneaux de signalisation.

M. **DESMEDT** informe que les services de la ville ont retiré les panneaux obsolètes ou non autorisés. Néanmoins, il signale qu'il autorise l'affichage événementiel provisoire à condition que les organisateurs s'engagent à retirer les affiches à la fin de la manifestation.

M. **BERTHELOT** informe que le tournoi open du Tennis Club du Val d'Arré débutera le mercredi 24 juin et s'achèvera le dimanche 19 juillet.

M. **FOVIAUX** rappelle le programme des festivités de juillet :

- le concours de tir se déroulera le dimanche 5 juillet,
- la soirée du lundi 13 juillet débutera à 19h30 par un défilé de la fanfare de Bulles. Le spectacle d'Eve Angeli aura lieu à 21h30 et sera suivi du traditionnel feu d'artifice et d'un bal disco,
- un spectacle de marionnette ventriloque et un ballet afro-cubain auront lieu le mardi 14 juillet à partir de 17h00, place de la Médiathèque

Puis il évoque les points suivants:

- un rassemblement de voitures et motos anciennes aura lieu le dimanche 20 septembre,
- les plots situés sur le parking de la gare se trouvent en dehors du champ de vision des conducteurs et provoquent des accrochages,
- il signale un manque de boîtes aux lettres de La Poste dans le quartier du Moulin,
- certains riverains du quartier du Moulin souhaiteraient que la surface du square Marcel Paul soit diminuée pour y faire une aire de stationnement,
- il est demandé d'effectuer le marquage de places de stationnement rue Mangin ainsi que les places de parking des bâtiments situés entre la rue Jean Moulin et le cimetière,
- certains automobilistes empruntent la rue Aristide Briand en sens interdit, à hauteur du parking de la gare,

- il signale l'état déplorable des toitures des cabanes des jardins communaux rue de Beauvais.

M. **DESMEDT** prend note de toutes ces remarques qu'il transmettra aux services concernés pour étude de faisabilité. En revanche, en ce qui concerne les cabanes des jardins, il ajoute qu'aucun budget de rénovation n'est prévu et déplore le manque d'entretien de certains jardiniers.

Le prochain conseil aura lieu le vendredi 11 septembre. Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et leur souhaite de bonnes vacances. La séance est levée à 22h20.